

temps.¹ Il voulait sans doute lui attirer, de la part du ministre, quelque avertissement salutaire. Mais l'occasion de se plaindre de la mauvaise conduite personnelle de ce magistrat était bien mal choisie.²

Beauharnais et Hocquart, avec plus d'habileté que de justice, représentaient les religieux et les communautés de la Nouvelle-France comme

¹ L'intendant Hocquart admet lui-même la mauvaise conduite du juge Raimbault dans une lettre au ministre datée du 7 oct. 1735:

"Le sieur Raimbault, lieutenant général à Montréal, vous représenta l'année dernière la triste situation où il se trouve, chargé de quatorze enfants; sans bien, d'ailleurs infirme, il aurait besoin plus que jamais des grâces de Sa Majesté, son emploi ne pouvant le faire subsister, malgré son économie, qui ne peut le soutenir avec la bienséance qui convient à un premier juge d'une ville.

"Il continue d'avoir à Montréal bien des ennemis. Cependant je n'ai point remarqué qu'il ait commis aucune prévarication dans les fonctions de sa charge.

"L'attachement qu'il paraît avoir dans ce pays-là pour une femme qui a fait le métier de dénonciatrice des contrebandiers, et qui est fort haïe, le met en mauvaise odeur. Je lui avais recommandé de cesser de la voir; et il est nécessaire que vous le lui défendiez sévèrement." (Archives de la marine, vol. 64.)

Dans une lettre ultérieure, l'intendant nous fait connaître le nom de cette personne, avec laquelle Raimbault entretenait des liaisons suspectes:

"La maladie du sieur Raimbault a rompu toutes les liaisons dont il a été longtemps question avec la dame La Chauvignerie..." (*Ibid.*, vol. 73, lettre de M. Hocquart au ministre, 27 août 1740.)

Catherine Joly, épouse de Louis Maray de La Chauvignerie. (*Dictionnaire généalogique*, t. I, p. 408.)

² Dans un cas analogue, M^{sr} de Pontbriand adressa au ministre une plainte spéciale:

"Un nommé Nouët dit la Souffleterie, qui fait les fonctions de procureur, et qui n'est ici que depuis quelques années, demeure chez une femme dont le mari est absent, qui a fait beaucoup parler d'elle par ci-devant. Ces deux personnes causent du scandale. On s'en plaint hautement. M. l'intendant avait donné des avis à ce particulier auparavant mon arrivée. Le curé de la paroisse m'en a porté des plaintes. Un ancien habitant nommé Larché m'a parlé pour le même sujet. M. André, lieutenant de police, m'a assuré lui en avoir parlé, et m'a dit que plusieurs personnes lui avaient représenté ce scandale. Les Pères Saint-Pé, jésuite, et Maurice m'ont aussi dit les mêmes choses. Je l'ai averti deux fois de sortir de cette maison, mais toujours inutilement. Il l'avait promis à M. l'intendant, mais il n'en veut plus rien faire. Il exigerait une procédure difficile en ces matières, et peu convenable.

"Je vous supplie, monsieur, de le faire repasser en France; la colonie n'y perdrait rien. Je crois que c'est le seul moyen de remédier à cet abus. Au reste, pourvu que le mal soit arrêté, je serai toujours content." (Lettre de M^{sr} de Pontbriand au ministre, Québec, 30 oct. 1742.)

La cour transmit à l'intendant Hocquart la plainte de l'évêque; et l'intendant écrivit au ministre le 3 novembre de l'année suivante:

"Le nommé Nouët dit la Souffleterie, de la conduite duquel M. l'évêque vous a rendu compte, est un mauvais sujet, qui m'a donné plus d'une fois occasion de le corriger sévèrement. Après plusieurs avertissements inutiles, j'ai été obligé, à mon retour de Montréal, de le tenir à Québec près de deux mois en prison. Il n'y a point de chicanes dont il ne soit capable dans l'exercice de sa profession de praticien; infidèle dans les dépôts, sollicitateur de mauvais procès, indiscret dans ses discours et ses écrits, de mauvaises mœurs avec de l'esprit, voilà le précis de son caractère. Je lui ai fait dire qu'il eût à s'en retourner en France, ou que je l'y ferais passer d'autorité. Il s'est embarqué aujourd'hui sur le navire *le Mars* destiné pour La Rochelle." (Lettre de M. Hocquart au ministre, Québec, 3 nov. 1743.)